



**CAMBODGE ET LAOS : À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE DÉLICAT ENTRE
 LA PRÉSERVATION ET L'EXPLOITATION D'UN PATRIMOINE
 ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL**

**Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Cambodge
 et Laos à Luang Prabang, Vientiane, Siem-Reap, Phnom Penh et à Oudong**

3 au 11 novembre 2013

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Cambodge et Laos, composée de M. Vincent Eblé, président du groupe, et de Mme Bernadette Bourzai, présidente déléguée pour le Laos, s'est rendue dans ces deux pays entre le 3 et le 11 novembre 2013.

Ce déplacement répondait à l'invitation des autorités cambodgiennes, qui ont souhaité que des représentants du groupe sénatorial puissent participer, le samedi 9 novembre, aux cérémonies du soixantième anniversaire de l'Indépendance du Cambodge. Il prenait place, en outre, quelques jours après la visite officielle en France de M. Choummaly Sayasone, Président de la République démocratique populaire Lao, qui a contribué à resserrer les liens entre les deux pays.

I. La coopération française au Laos : une contribution à la mise en valeur du patrimoine historique et à l'ouverture du pays

Avec une superficie de près de 240 000 km², le Laos dispose d'un territoire comparable, en superficie, avec celui des autres États de la région. Mais les montagnes et les plateaux, qui occupent près de 70 % de son territoire, sa situation enclavée au cœur de la péninsule indochinoise, enfin sa population réduite (6,6 millions d'habitants), contribuent à en faire un petit pays asiatique original et encore préservé.

Malgré une croissance économique évaluée à 8,2 % en 2012 par la Banque mondiale, le Laos continue d'appartenir à la catégorie des

pays les moins avancés et reste dépendant de l'aide internationale. Il poursuit cependant son décollage économique et se fixe pour ambition de transformer sa situation géographique en atout et de devenir un carrefour routier et ferroviaire entre la Chine et l'Asie du Sud-Est.

La France, partenaire de longue date du Laos, l'accompagne dans son développement à travers un soutien au développement rural et urbain, au secteur de la santé et à la préservation de son patrimoine monumental et naturel qui constitue un atout de premier ordre pour le développement du tourisme.

A - La préservation et la mise en valeur du site de Luang Prabang : une coopération exemplaire

Ancienne capitale du Royaume de Lane Xang, Luang Prabang est une des plus anciennes villes du Laos. Située au cœur d'une région montagneuse, elle est bâtie sur un site exceptionnel formé par le confluent du Mékong et de la Nam Khan.

Inscrit en 1995 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, grâce au soutien apporté par la ville de Chinon, le site de Luang Prabang constitue le principal atout dont dispose le Laos dans la promotion du tourisme.

Toutefois, un développement incontrôlé du tourisme porterait à Luang Prabang des dommages irréversibles, comme l'a montré, en 2008, le rapport diligenté par le Centre du patrimoine mondial et le Conseil international des monuments et des sites historiques.

Ses observations ont été prises en compte et M. Bounnhang Phongphichith, directeur du département du patrimoine, a exposé à la délégation les orientations du second plan d'aménagement et de développement urbain (PADUL II). Ce plan, qui encadre les travaux de sauvegarde et de mise en valeur du site s'attache, par-delà la protection de la ville historique, à la création d'une zone tampon pour préserver son écrin naturel. La délégation a été sensible à cet effort dont elle a pu constater le bien-fondé au cours de sa visite.



Le site de Luang Prabang

B - La diffusion de la langue et de la culture française

La langue française continue de jouir au Laos d'un statut privilégié. Elle est encore pratiquée en 2013, comme langue seconde par 60 000 francophones, et, comme langue étrangère, par 130 000 personnes.

La réforme du système éducatif engagée en 2009 par les autorités laotiennes est de nature à favoriser l'enseignement du français et en français dans la mesure où c'est à lui que bénéficie principalement l'apprentissage d'une deuxième langue, à l'entrée au collège. Il est ainsi aujourd'hui enseigné à près de 50 000 élèves et devrait concerner à terme plus de 300 000 élèves.

Parallèlement, un programme bilingue, créé en 1995, est développé dans treize établissements, qui ont accueilli 4 000 élèves à la rentrée 2014.

Au cours de son séjour à Vientiane, la délégation sénatoriale a visité l'**Institut français** du Laos. Celui-ci a dispensé des cours en 2012 à 1780 étudiants dont une grande majorité a acquitté des frais d'inscription significatifs, ce qui témoigne de la réalité de l'attrait pour la langue française.

Il assure également la promotion de l'action culturelle extérieure de la France en matière d'échanges artistiques, de diffusion du livre et du cinéma.



La délégation et l'équipe de l'Institut français

Elle s'est également rendue au **lycée français Josué Hoffet**, qui a accueilli, à la rentrée 2013, 528 élèves dans des classes qui s'échelonnent de la maternelle au lycée. Dispensant un enseignement d'excellence, confirmé par plus de 92 % de réussite au baccalauréat depuis plusieurs années, il exerce une forte attractivité auprès des ressortissants français ainsi que des enfants de l'élite laotienne qui représentent 30 % de ses élèves. Pour faire face à la croissance régulière de ses effectifs, l'établissement projette une extension de ses locaux. M. Sébastien Matthey, proviseur du lycée, a exposé à la délégation l'état d'avancement des négociations avec les autorités laotiennes pour l'acquisition d'une nouvelle parcelle.

II. Le Cambodge : de la célébration de l'Indépendance à l'ancrage d'une démocratie pluraliste

Lointain successeur de l'Empire Khmer qui régna sur la majeure partie de la péninsule indochinoise entre les XI^e et XIV^e siècles, et qui a érigé le site d'Angkor, le Cambodge puise dans son passé et sa fierté nationale pour se remettre des ravages provoqués par la guerre et la rage dévastatrice du régime des « khmers rouges ». La renaissance du pays, engagée sur le fondement des accords de Paris de 1991, s'est effectuée progressivement.

La délégation sénatoriale a participé aux cérémonies du soixantième anniversaire de l'Indépendance. Les entretiens officiels qu'elle a eus à cette occasion, et tout particulièrement l'audience que lui a accordée Sa Majesté Norodom Sihamoni, Roi du Cambodge,

la rencontre avec Mme Phoeurng Sackona, ministre de la culture et des Beaux-Arts, et les réunions avec les sénateurs cambodgiens lui ont confirmé la qualité des relations qui existent entre les deux pays et la place privilégiée que conservent la France, sa langue et sa culture.

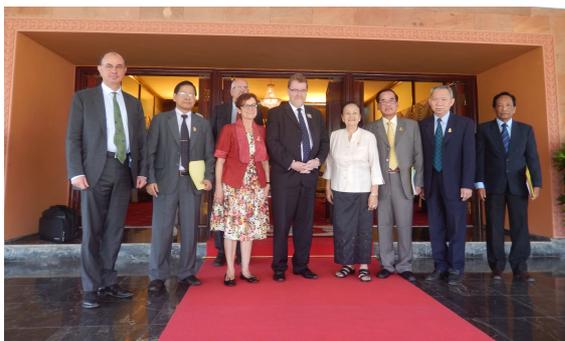
A - Politique intérieure : la nécessité d'un nouvel équilibre avec l'opposition

Le Parti du Peuple Cambodgien, qui a longtemps dominé sans partage la scène politique face à une opposition faible et morcelée, n'a remporté les dernières élections législatives du 28 juillet 2013, qu'avec une courte avance sur le Parti du Salut National du Cambodge, issu de la fusion des deux principaux partis d'opposition. Celui-ci a contesté les résultats de l'élection et refuse actuellement de siéger à l'Assemblée nationale. Les manifestations qu'il a organisées à l'automne se sont déroulées sans incident majeur, mais les mouvements sociaux qui ont pris le relai au début de l'année 2014 autour des revendications des ouvriers du textile témoignent de la persistance d'un climat de tension.

La délégation sénatoriale a rencontré deux parlementaires de l'opposition, M. Hong Sok Hour, sénateur, et Mme Mu Sochua, députée, qui ont exposé leurs positions et formulé des critiques à l'égard d'une procédure législative dont ils estiment qu'elle ne leur laisse pas assez de latitude pour s'exprimer.

B - Le Sénat cambodgien : une institution qui aspire à conforter son ancrage local

La délégation sénatoriale française a reçu un accueil extrêmement chaleureux lors de sa visite au Sénat cambodgien, où elle a rencontré le groupe d'amitié Cambodge-France et sa Présidente, Mme Ty Borasy, ainsi que M. Sem Say Chhum, premier vice-président du Sénat.



Réception par le groupe d'amitié Cambodge-France

La quasi-totalité des 61 sénateurs sont désormais élus au suffrage universel indirect par les conseillers des communes et les députés, à l'exception de deux sénateurs nommés par le Roi et de deux sénateurs nommés par l'Assemblée nationale. Si le Sénat dispose de l'initiative des lois, concurremment avec l'Assemblée nationale et le gouvernement, ainsi que du droit d'amendement, il semble qu'il n'en ait fait jusqu'à présent qu'un usage extrêmement modéré. Il est actuellement confronté au défi d'asseoir son pouvoir et son influence au sein du dispositif étatique. L'essor de la démocratie locale, confortée par la révision constitutionnelle du 15 janvier 2008, constitue à cet égard un levier opportun. Les Sénateurs cambodgiens, qui ont jugé extrêmement constructive et profitable la coopération nouée depuis 1999 avec le Sénat français, ont souhaité que la prochaine session de travail, organisée en France en 2014, leur permette de mieux appréhender l'ancrage local des sénateurs français et le rôle qu'ils jouent dans leur département.

C - La coopération française au Cambodge

La délégation a rencontré les responsables des principaux organismes en charge de la coopération française au Cambodge.

L'Agence française de Développement pour le Cambodge et le Laos, concentre son activité sur le secteur de l'agriculture (appui à la réhabilitation et à la modernisation du dispositif d'irrigation ; soutien au développement de la riziculture ; accompagnement et structuration du secteur de la micro finance, à travers sa filiale PROPARCO), sur le secteur textile (formation professionnelle, amélioration des conditions de travail, couverture du risque maladie) et sur celui du développement urbain, en particulier à Phnom Penh (soutien aux investissements de la Régie des eaux, modernisation et extension de l'éclairage public, cofinancement de la réhabilitation du Marché central). Elle intervient également dans le domaine culturel, à travers la **Commission du film du Cambodge** qui a vocation à augmenter les entrées de devises en favorisant le tournage de films (80 depuis sa création en 1999 dont 10 longs métrages), de publicités ou de vidéo-clips au Cambodge par des productions étrangères.

La coopération française apporte également un appui significatif au **Centre de ressources audiovisuelles Bophana**, qu'a visité la délégation. Créé à l'initiative du cinéaste Rithy Panh, celui-ci a pour mission de sauver et de rendre accessible au public le patrimoine audiovisuel du pays (œuvres cinématographiques, œuvres documentaires, actualités filmées), d'assurer des formations aux métiers de l'audiovisuel et de soutenir la production audiovisuelle cambodgienne.

L'Institut français du Cambodge joue un rôle déterminant sur la scène culturelle locale à travers l'organisation d'évènements dans ses locaux ou hors les murs. Il contribue à la diffusion de la culture française et à l'émergence de jeunes talents cambodgiens, comme la jeune artiste Marine Ky ou le peintre Leang Sokhorn que la délégation a rencontrés. Doté d'une médiathèque de 29 000 documents, unique au Cambodge, et fréquenté par un public à 80% khmer, l'Institut dispense également des cours de français à près de 5 000 étudiants.

Dans le domaine audiovisuel, l'Institut héberge les régies de diffusion locale de TV5 et de **RFI**, dont la délégation sénatoriale a visité les locaux, au 21^e étage de la « *Canadian tower* ». RFI est présente au Cambodge depuis 1992, son réseau couvre l'ensemble du territoire

national et son audience est estimée en 2012 à quelques 200 000 auditeurs chaque semaine. En juin 2013, elle a renforcé sa rédaction cambodgienne pour étendre sa diffusion en khmer aux heures de grande écoute, et, en septembre de la même année, elle a obtenu une seconde fréquence qui devrait lui permettre de reprendre la diffusion de l'intégralité de ses programmes en français.

Lors de son passage à Siem Réap, la délégation sénatoriale a rencontré les responsables de **l'École française d'Extrême-Orient** et ses principaux collaborateurs, ainsi que ceux de l'**APSARA**, l'autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor, dépendant du gouvernement cambodgien. Depuis 1993, la France contribue au développement du site à travers des projets de restauration.

Les premiers ont porté, en particulier sur la restauration du site du **Baphuon**. Un nouveau projet, actuellement en cours, et d'un montant évalué à 1,3 millions d'euros, vise à travers la mise en valeur du site du **Mebon occidental**, à élargir l'autonomie et les responsabilités de l'APSARA et à renforcer les compétences des partenaires cambodgiens dans les métiers du patrimoine.

Composition de la délégation	
	
<p>M. Vincent EBLÉ Président Sénateur de la Seine-et-Marne (SOC)</p>	<p>Mme Bernadette BOURZAI Présidente déléguée pour le Laos Sénatrice de la Corrèze (SOC)</p>
<p>Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_577.html</p>	